

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Marseille
04.13.31.04.24

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD559a - Lancement de la concertation publique pour la déviation de Roquefort-la-Bédoule

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département prévoit la réalisation d'une déviation de l'agglomération de Roquefort-La Bédoule, qui sera située hors agglomération, entre d'une part le carrefour avec la RD41c, et d'autre part le carrefour entre la RD1 et le demi-échangeur nord avec l'A50. Le projet prévoit une chaussée avec 2x1 voies, avec l'intégration des modes actifs.

L'opération vise à diminuer le trafic de transit dans le centre-ville, pour permettre notamment l'amélioration du cadre de vie des riverains et des commerces, dans le cadre des objectifs généraux du schéma directeur routier du Département.

Cette opération, située dans une partie urbanisée de la commune et d'un montant supérieur à 1,9M€ doit faire l'objet, en application des articles L103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme, d'une concertation publique préalable pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Les modalités de concertation ont été soumises à l'avis de la commune de Roquefort-La Bédoule. Elles prévoient notamment une exposition publique dans les locaux de la commune, la mise à la disposition du public d'un registre afin de formuler ses observations, une permanence ponctuelle assurée par les techniciens de la Direction des routes et des ports (DRP) et la possibilité de consulter des documents dans les locaux de la DRP, pendant un mois, à l'issue de la concertation publique.

La Commission Permanente du Département sera à nouveau saisie sur le bilan de la concertation établi par les services afin de déterminer la suite à donner aux diverses contributions.

A ce stade, le présent rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

